



92701 COLOMBES CEDEX

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

VOEU

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°**55**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 32
Représentés : 11
Absents : 10

Ayant voté pour : 43
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

**OBJET : VOEU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE
D'OPPOSITION "RASSEMBLEMENT POUR
COLOMBES" CONCERNANT LE PROLONGEMENT
DU TRAMWAY T1 ET LE RESPECT DE LA DATE
LIMITE 2030**

Le Conseil municipal de Colombes,

Constatant que le prolongement du Tramway T1 entre les Quatre-Routes et le Petit-Colombes, piloté par le Département des Hauts-de-Seine avec Île-de-France Mobilités et la RATP, est acté depuis plusieurs années ;

Constatant que l'avancement du chantier demeure anormalement lent, transformant durablement Colombes en zone de travaux et pénalisant fortement les habitants et les commerçants ;

Rappelant que la mise en service en 2030 constitue un engagement public clair qui doit enfin être respecté ;

Émet le vœu que :

1. Le conseil municipal réaffirme fermement l'exigence de respecter l'échéance 2030 pour la mise en service du T1.
2. Les maîtres d'ouvrage accélèrent les travaux afin de réduire la durée des nuisances et de rendre l'espace public plus rapidement accessible.
3. Un planning actualisé et public soit fourni, permettant de suivre précisément les étapes restantes du chantier.

4. Les secteurs à aménager soient traités, avant le chantier, pour éviter la dégradation durable des quartiers.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 24 décembre 2025

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20251218-19110-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.